

DEPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrondissement de Torcy

## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

•

### DÉCISION N° 002025\_082

Téléphone : 01 64 42 83 00  
Courriel : [contact@mairie-gretz.fr](mailto:contact@mairie-gretz.fr)

**OBJET** : Avenant au Marché Réhabilitation du n°43 de la rue de Paris Accueil du Centre de la PMI et du RPE, travaux de menuiseries extérieures.

**Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers** ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6,

**Vu** la délibération n° 02020\_06 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le marché n°2025M001 Réhabilitation du n°43 de la rue de Paris Accueil du Centre de la PMI et du RPE, travaux de menuiseries extérieures avec la société MIROITERIE BELLE OMBRE, notifié le 28 avril 2025,

**Considérant** que des modifications du plan des combles entraînent la non-réalisation d'une fenêtre de toit,

**Considérant** l'évolution du planning d'exécution, la durée du marché est portée à 276 jours calendaires à compter de l'OS.

**Considérant** qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de cet avenant.

### DÉCIDE :

**Article 1** : De conclure et de signer l'avenant au Marché Réhabilitation du n°43 de la rue de Paris Accueil du Centre de la PMI et du RPE, travaux de menuiseries extérieures, avec la société MIROITERIE BELLE OMBRE pour une moins-value d'un montant de – 3 413.02 € HT soit – 4 095.62 € TTC et modifiant la durée du marché.

Cet avenant introduit un écart de – 5.38 % sur la totalité du marché 2025M001.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

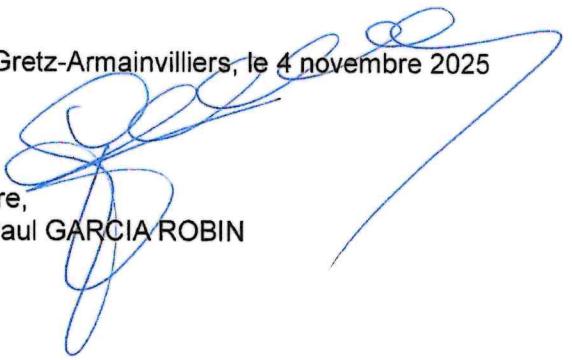
**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Monsieur le Trésorier Principal
- La société MIROITERIE BELLE OMBRE

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 4 novembre 2025



Le Maire,  
Jean-Paul GARCIA ROBIN

A blue ink handwritten signature of Jean-Paul Garcia Robin, which is a stylized, flowing cursive script.